

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 86 (1944)
Heft: 7

Artikel: L'évolution actuelle de notre organisation militaire
Autor: Wüst, R.-H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-650340>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Étranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

L'évolution actuelle de notre organisation militaire

Dans son *Rapport sur le service actif de 1914-18*, le colonel cdt de corps Sprecher von Bernegg, chef de l'état-major général de l'armée, écrivait en 1919 ces lignes prophétiques :

« Nous ne pouvons pas savoir quelle forme nos institutions militaires prendront dans les temps futurs. Nous ne devons cependant pas, malgré la Société des Nations, nous bercer de l'idée que la Suisse puisse aujourd'hui désarmer définitivement et se contenter d'une sorte de garde civique, destinée essentiellement à un service de police politique.

» La guerre mondiale n'a pas changé la nature humaine — un observateur attentif ne peut s'y tromper — et la situation géographique de la Suisse au milieu des grandes puissances est restée la même ; elle a même quelque peu empiré par suite de l'extension de l'Italie, et peut-être aussi de l'Allemagne, à l'est de la Suisse.

» L'impérialisme que l'on prétendait combattre triomphe plus que jamais. L'Angleterre, la France et l'Italie se partagent l'Afrique, sans que l'Allemagne puisse s'y opposer. En Asie, l'impérialisme japonais devra encore régler ses comptes avec l'impérialisme anglais et américain.

» La liberté des mers n'est qu'un vain mot, puisque l'Angleterre a refusé de l'admettre en temps de guerre. La libre disposition des nations ou des peuples apparentés est annihilée par les vainqueurs, et sacrifiée à l'exploitation illimitée de la forme brutale. Personne ne croira que de cette semence puisse sortir une bonne paix.

» Nous ne pourrions donc, nous aussi, que continuer à compter avec l'égoïsme national, politique et économique de nos voisins et à nous fier pour notre sécurité à la protection du Tout-Puissant. Nous avons cependant le devoir d'utiliser consciencieusement les forces qu'Il nous a données pour notre conservation, de façon que, pour la sauvegarde de notre liberté et de notre indépendance, nous ne soyons pas à la merci de l'égoïsme des hommes et des Etats.

» La Société des Nations, telle qu'elle est projetée actuellement, n'est pas autre chose que l'expression du groupement momentané des puissances mondiales, groupement qui se modifiera certainement avec le temps et sur lequel ce serait folie que d'édifier notre existence. »

Les événements qui suivirent confirmèrent avec une singulière exactitude les prévisions de l'ancien chef de l'état-major général. Mais à l'époque la voix de cet officier se perdit dans l'euphorie générale. A son avertissement, on préféra l'optimisme de nombreux idéalistes et, aussi, de démagogues. Sous réserve, il est vrai, de la Déclaration de Londres, la Suisse « édifia son existence » sur la Société des Nations.

Il était naturel, après 1918, de diminuer considérablement nos forces militaires pour n'en conserver que l'essentiel. Mais l'erreur que l'on commit alors consista à descendre bien au-dessous du minimum compatible avec notre sécurité. Cette

dangereuse diminution des crédits affectés à la défense nationale provoqua bientôt la démission du chef du service de l'état-major général de l'époque, le colonel divisionnaire Sonderegger, ainsi que d'autres officiers de valeur.

C'était l'époque où l'antimilitarisme causait de tels ravages que le chef du Département de l'instruction publique d'un canton romand disait d'une invasion étrangère, qu'elle serait « une promenade en rangs serrés de touristes un peu plus nombreux que d'habitude... ».

Ce n'est pas parce qu'en cette phase décisive de la guerre, notre armée est de nouveau pleinement capable de remplir sa mission et que nul ne se permet plus de saboter ouvertement la défense du pays, qu'il faut jeter un voile pudique sur les dangers qui l'ont menacée, il y a quelques années seulement. Au contraire : il ne faut pas attendre le retour inévitable de courants antimilitaristes pour les dénoncer, et le moment est bien choisi pour méditer les enseignements du passé.

* * *

La triste fin de la Conférence du Désarmement ouvrit les yeux de tous les Suisses qui étaient de bonne foi.

Sur le plan diplomatique, le président Motta qui avait cru à la S.d.N. fut le premier à en reconnaître sincèrement les défauts ; ses efforts inlassables et son habileté ne furent pas de trop pour ramener comme par miracle, parmi tant d'écueils, la Confédération sur le droit chemin de la neutralité intégrale et armée.

Sur le plan militaire, il fallut hâtivement rattraper le temps perdu et imiter les puissances voisines dans leur effort de réarmement. Les crédits militaires augmentèrent d'année en année : en fait, leur progression ne correspondait pas seulement au rythme imposé par les circonstances, mais ces crédits devaient surtout combler les retards des années précédentes, ce que l'on oublie parfois.

L'ordre de bataille fut réorganisé à temps, les périodes

d'instruction prolongées, le matériel complété. Rappelons en passant que ces résultats ne furent obtenus qu'au prix de puissantes campagnes de propagande : il fallut s'en aller exposer en détail, dans tout le pays, aux citoyens-soldats qui composent notre peuple souverain, les problèmes que devait résoudre la commission de défense nationale. A l'époque, cela parut souvent fastidieux ; tout compte fait, il faut admettre que ces efforts n'ont pas été inutiles puisque, de cette manière, la réorganisation de l'armée fut comprise et approuvée par l'ensemble de la communauté nationale, qui en prit directement la responsabilité. Notre effort militaire a été vraiment consenti librement par toute la nation.

Le 28 août 1939, nous étions prêts à nous battre dans des conditions honorables. Il est impossible de déterminer exactement la valeur de notre armée à cette époque puisqu'elle n'est pas entrée en campagne. Mais, en tenant compte de nos possibilités économiques, on peut dire que la Suisse avait déjà fait un grand effort.

* * *

L'essentiel était prêt. Pendant quelques années, une minorité d'officiers s'étaient dévoués sans compter pour rattraper le temps perdu et réaliser ce qui était le plus urgent.

Le service actif de 1914-18 avait déjà démontré la nécessité de plusieurs réformes, indiquées dans leurs rapports par le général Wille et par le colonel cdt de corps Sprecher von Bernegg :

1. Réforme du Haut-commandement, afin que notre armée soit, en temps de paix déjà, « commandée » et non « administrée » ;

2. Réorganisation du Département militaire fédéral et refonte de notre législation militaire, afin que soit prévu, entre l'« état de paix et » l'« état de guerre », celui de la « neutralité armée » ;

3. Amélioration du choix et de la formation de nos cadres de métier.

La vérité nous oblige à constater qu'en août 1939, aucune de ces trois réformes, pourtant essentielles, n'était complètement réalisée et que, si certaines d'entre elles paraissent aujourd'hui en bonne voie, elles ne sont pas encore terminées.

Pendant des années, la réforme du Haut-commandement, soutenue par la *Société suisse des officiers* et par une active campagne de presse, rencontra une opposition qui ne fut désarmée qu'après de longs efforts. Elle allait enfin aboutir, quand la guerre éclata. Le moins que l'on puisse en dire aujourd'hui, c'est que notre armée continue de ressentir l'inconvénient d'avoir été plus « administrée » que « commandée » avant la guerre, comme elle souffre aussi du fait que notre législation militaire n'a pas été suffisamment adaptée à l'« état de neutralité armée » dans lequel nous vivons depuis cinq ans. Les progrès réalisés pratiquement, comme la nomination d'un chef de l'instruction de l'armée et d'autres décisions de ce genre, dues à l'initiative du général, devront encore être « légalisées » et englobées dans une prochaine réforme générale.

Ces questions ont été déjà examinées par la *Revue Militaire Suisse* avant la guerre, et l'on se souvient des courageuses campagnes de presse auxquelles les colonels Henri Lecomte et Robert Moulin ont attaché leur nom et de l'appui qui leur fut apporté par les études approfondies et les efforts inlassables d'éminents officiers. La Société suisse des officiers a joué dans ce domaine un rôle dont l'importance civique ne saurait être oubliée et dont elle devra, pour le pays, demeurer digne demain.

La troisième réforme est celle qui permettra de donner à nos cadres de métier la formation et le rang social qui leur sont indispensables. On se souvient peut-être que ce problème a également été examiné dans cette revue, il y a plus d'un an. Une large discussion ouverte dans ces colonnes permit un intéressant échange de vues entre officiers de carrière et de troupe, d'armes et de grades différents.

La solution de cet important problème a fait, depuis lors,

de grands progrès sur lesquels il vaudra la peine de revenir ici, afin d'en informer notre corps d'officiers.

* * *

Si nous avons brièvement noté plus haut les principales lacunes de notre organisation militaire, de 1918 à 1939, ce n'est pas pour le plaisir de ranimer des polémiques d'autrefois ou d'adresser à quiconque des critiques stériles. Mais nous pensons que ces erreurs doivent être bien connues à seule fin de ne pas être renouvelées.

Il ne faut pas se faire d'illusions. L'antimilitarisme existe toujours. Demain, il faudra de nouveau lutter pour faire admettre quelques vérités élémentaires. Nos soldats, que nous avons aujourd'hui bien en mains, qui sont généralement animés d'un esprit qu'après cinq ans de service actif il n'est pas exagéré de qualifier d'excellent, ces soldats risquent quand même de subir l'influence de ceux qui attendent la première occasion favorable pour surgir de l'ombre dans laquelle ils n'ont pas abdiqué...

L'antimilitarisme, conscient ou non, un pacifisme idéaliste ou intéressé — mais néfaste dans les deux cas — l'incompréhension de milieux trop souvent mal informés, une démagogie qui risqua déjà de nous coûter l'existence et dont il faut prévoir le retour prochain, l'égoïsme de ceux qui ne pensent qu'à leurs intérêts particuliers; tout cela constitue un certain nombre de dangers qui n'échappent pas à ceux qui suivent, au jour le jour, les réactions apparentes ou dissimulées de notre opinion publique, l'évolution de notre politique intérieure.

Ces dangers, s'il serait inexact de les exagérer, il vaut néanmoins la peine de les signaler. Et si l'on n'ose pas les regarder en face aujourd'hui, ce n'est certainement pas demain que l'on pourra les affronter.

* * *

Les conclusions du colonel cdt. de corps Specher von Bernegg n'ont rien perdu de leur valeur. Ce que nous savons de la guerre, ce que les belligérants disent de leurs projets d'avenir, le choc des impérialismes en présence, les rivalités d'intérêts si puissants et diamétralement opposés qui apparaissent même au sein des coalitions actuelles, tout cela ne peut que renforcer notre conviction selon laquelle, plus que jamais, notre salut ne dépend que de nos propres forces.

A vues humaines, la Suisse ne pourra, moins encore qu'après la précédente guerre, adopter une autre conduite que celle d'une stricte neutralité armée.

Dieu merci, il y a entre l'attitude de nos milieux politiques après 1918, et celle qu'ils ont adoptée aujourd'hui, une grande différence : nos dirigeants paraissent fermement décidés à ne pas renouveler les erreurs commises entre les deux guerres.

Il y a plus d'un an déjà, j'étais frappé par le langage que me tenait l'un des chefs d'un de nos plus grands partis politiques, conseiller national et membre d'une importante Commission fédérale, qui me dit : « Non, en aucun cas nous ne laisserons retomber la défense nationale dans l'état où elle se trouvait après 1918. Dans la mesure où l'on peut déjà prévoir ce qui se passera au cours de ces prochaines années, il va sans dire que, dans l'hypothèse la plus favorable, notre vigilance devra demeurer extrême. Tout en l'adaptant aux situations momentanées de l'avenir et à nos possibilités financières, il faudra poursuivre à longue échéance l'effort militaire que nous avons entrepris ».

A plusieurs reprises, le chef du Département militaire fédéral a prononcé des discours dans lesquels il laissa clairement entendre que c'était bien là l'intention du Conseil fédéral.

Un peu plus tard, M. William Rappard fit à l'occasion d'une importante réunion de l'Association suisse pour la Société des Nations des déclarations significatives. Le professeur genevois n'hésita pas à placer l'intérêt de la Confédération au-dessus d'autres considérations. Examinant à la lumière

de son expérience de la vie internationale les « perspectives d'après guerre », il déclara notamment :

... « Les derniers développements de la technique militaire paraissent on ne peut plus menaçants pour la sécurité internationale. Comment sera-t-il possible de rétablir et de maintenir la confiance entre Etats voisins ou même lointains, tant qu'ils auront à leur disposition des flottes aériennes, capables à chaque instant, de jour et de nuit, de ravager à l'improviste les villes, les usines, les casernes et les bases navales les uns des autres ?...

... « Il me paraît bien difficile de prévoir pour un avenir prochain une détente véritable, un désarmement général et une paix assurée dans la confiance rétablie...

... « Tant que les vainqueurs ne demanderont la sécurité qu'à leur propre hégémonie et non pas, comme il y a un quart de siècle, au concours actif de tous les peuples pacifiques, notre neutralité armée n'aura vraiment rien qui puisse les gêner ni les inquiéter. Au lendemain d'une guerre, où tour à tour, le Danemark, la Norvège, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la France elle-même ont succombé à l'agression, faute d'avoir pu ou voulu lui tenir tête, ce n'est pas à la Suisse qu'on pourrait équitablement faire un crime des circonstances qui lui ont permis d'y échapper. Parmi ces circonstances, nous serions impardonnables de ne pas faire figurer en très bonne place dans notre bilan national, la géographie et la topographie de notre pays. Mais, d'autre part, l'étranger commettrait une erreur et une injustice évidente s'il n'y comptait pas aussi notre neutralité et notre armée. Si la diplomatie étrangère était tentée de faire abstraction de ces facteurs, je suis persuadé du reste que ses conseillers militaires sauraient les lui rappeler. »

Le témoignage de M. William Rappard a une valeur sur laquelle il est inutile d'insister.

Enfin, réunis le 1^{er} juillet dernier à Berne, sous la présidence de M. Max Wey, conseiller national de Lucerne, les

membres du comité central du parti radical-démocratique suisse et les présidents des organisations cantonales, ont marqué et accepté cette évolution de notre organisation militaire en adoptant la résolution suivante dont l'importance n'a malheureusement pas été soulignée et commentée comme elle le méritait :

« L'assemblée a estimé que la préparation de l'armée, en tant que facteur de sécurité de notre indépendance, est de toute première importance. Le parti en appelle au patronat pour qu'il accorde au soldat des indemnités suffisantes pour que sa famille puisse vivre honorablement.

» Le comité central est pleinement convaincu que les conditions internationales rendront nécessaire, après la guerre également, le maintien d'une armée prête à combattre et qu'il faut s'opposer aux tendances de démilitarisation qui affaiblissent notre sécurité nationale.

» Vu que l'instruction de l'armée doit être maintenue au niveau du développement et des circonstances, il est nécessaire d'avoir des cadres capables. C'est pourquoi l'augmentation du nombre des officiers instructeurs, l'amélioration de leur situation matérielle et le perfectionnement de leurs connaissances militaires et intellectuelles constituent un des problèmes les plus urgents de notre défense nationale. La valeur de notre armée de milices dépend en grande partie de la qualité de notre corps d'officiers professionnels.

» La transformation de la section des sciences militaires de l'Ecole polytechnique fédérale en une école militaire doit donc être réalisée aussi rapidement que possible.

» Le développement et l'instruction des cadres et de la milice pour en faire une troupe apte au combat sera également pour l'après-guerre un des plus importants facteurs de notre défense nationale, et ici, tout spécialement pour l'instruction des cadres, soit l'utilisation des caisses de compensation pour perte de salaire et de gain qui joue un rôle déterminant. »

En s'exprimant ainsi, le parti radical-démocratique suisse

a prouvé qu'il savait prendre ses responsabilités envers la défense nationale, qu'il est justement averti de nos intérêts supérieurs, qu'il désire empêcher à temps le retour aux erreurs passées.

* * *

Il reste à passer aux actes. L'expérience nous enseigne que dans notre démocratie, le gouvernement et les partis ne peuvent adopter une politique que si celle-ci est réellement appuyée par l'opinion publique. La tâche la plus urgente consiste donc à entreprendre celle-ci, à aller au-devant des tendances antimilitaristes, à détruire dès maintenant certaines illusions.

Répétons seulement, une fois de plus, qu'il convient de faire une distinction très nette entre :

1. Les sujets qui ne peuvent être abordés aujourd'hui et qui doivent être considérés comme confidentiels ;
2. Les sujets que l'on n'ose pas traiter en prétendant à tort qu'ils sont confidentiels, sujets que l'on n'ose pas aborder le plus souvent par peur de prendre certaines responsabilités ou de provoquer des conflits administratifs qui, eux, n'ont rien de militaire ¹.

Ainsi, certains principes qu'il n'aurait pas été opportun d'aborder il y a quelques années peuvent et doivent, à notre avis, l'être dès maintenant. Nos officiers de troupe qui sont des citoyens en même temps que des soldats, ont, après nos autorités, le droit d'en être les premiers informés. Ils seront ainsi en mesure de défendre dans tous les milieux les intérêts du pays.

Si paradoxal que cela paraisse, le service actif a certainement entravé l'activité de la Société suisse des officiers, et n'a pas permis à ses membres de parachever, autant que cela aurait été désirable, leur culture militaire. Il est urgent d'atti-

¹ Que l'on songe seulement au succès remporté par la brochure si utile et si bien écrite du colonel Couchepin sur le *Réduit national*, brochure dont on regrette seulement qu'elle n'ait pas paru plus tôt...

rer dans ses rangs une plus grande proportion de jeunes chefs de section qui en demeurent, aujourd'hui, à l'écart. Il faut y reprendre certaines discussions susceptibles d'intéresser directement leur instruction militaire. Ces dernières ne sont nullement nuisibles à la discipline, mais, au contraire, parfaitement conformes à notre conception particulière du rôle de l'officier suisse.

Depuis 1939, le visage et la structure de notre armée ont beaucoup changé. La guerre moderne pose pour notre défense nationale, dans le présent et surtout dans l'avenir, des problèmes d'une gravité exceptionnelle qui mettent en cause les bases mêmes de nos institutions militaires. Pour adapter celles-ci aux nécessités de demain, pour concilier ces exigences avec nos possibilités économiques, sociales et financières, il faudra beaucoup de courage et d'habileté. Toutes les bonnes volontés, si petites soient-elles, devront y contribuer.

Lieutenant R.-H. WÜST.
